

SALON DE MAI

Comité Directeur

Président : GASTON DIEHL

Secrétaire générale : JACQUELINE SELZ

BROWN, CHARPENTIER, COUTAUD, COUTURIER, DAYEZ, DELAHAYE,
DESPIERRE, ETIENNE-MARTIN, GILI, LABISSE, LOBO, PIGNON,
PONCET, SINGIER, STAHLY, VIEILLARD, VIMARD, Secrétaire
du Comité: YVON TAILLANDIER.

Siège social
8, rue Victorien Sardou
Paris 16e
tél: 288 44-01

Paris, le 16 Mars 1970

Cher ami

Le Comité Directeur serait heureux de vous compter parmi
les exposants du 26^e Salon de Mai (1970) qui aura lieu du mardi 5 Mai
(jour du vernissage) au Jeudi 18 Juin inclus :

dans les nouvelles salles d'expositions et le parc
du Centre Culturel de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise)
Place Maurice Berteaux.

L'organisation du Salon et l'impression du catalogue
réclamant des délais importants, nous vous demandons d'avoir la
gentillesse de nous retourner votre notice avant le 5 Avril.

Avec nos amitiés

Pour le Comité Directeur

Jacqueline Selz

Secrétaire générale

*pré 3/3 -
le 5/10 -*

Prière de tourner la page :

Renseignements

Vous êtes invité à exposer une oeuvre. Les sculptures devant être pour la plupart exposées à l'air libre, prière de prévoir un matériau résistant aux intempéries.

Frais de participation : 60 francs par exposant, à régler avant le dépôt de votre oeuvre, au nom du Salon de Mai, 8, rue Victorien Sardou - Paris - 16e, soit à son chèque postal n° 4 630 63 Paris, soit par chèque bancaire.

Dépôt des oeuvres: Le Mardi 28 et le Mercredi 29 Avril, de 9 h. à 18 h. à la Société C O F E M - 17, rue Lénine, à Ivry / Seine-94.

ou le Jeudi 30 Avril, de 10 h. à 18 h. au Centre Culturel à St-Germain-en-Laye, Place Maurice Berteaux.

Le certificat ci-joint vous servira de reçu.

Tous les frais d'emballage, de transport jusqu'au lieu de dépôt et à partir du lieu de retrait, de même que, le cas échéant, les frais de douane sont à la charge de l'exposant.

Assurance : Le Salon de Mai n'assurant pas les oeuvres, décline toute responsabilité. Il appartient donc au propriétaire de l'oeuvre de l'assurer lui-même s'il le juge nécessaire.

Retrait des oeuvres : Soit à St-Germain-en-Laye (même lieu que pour le dépôt) le Vendredi 19 Juin de 9 h. à 13 h.

Soit à la Société C O F E M (même lieu que pour le dépôt) du Lundi 22 Juin au Vendredi 26 Juin inclus de 9 h. à 18 h. ...

Toute oeuvre qui n'aura pas été retirée avant 18 h. le Vendredi 26 Juin restera entreposée à la Société C O F E M, aux frais de l'exposant.

Au cas où votre oeuvre serait vendue, nous vous demandons de prévoir dans son prix de vente un pourcentage de 10 % pour frais de secrétariat.